



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 novembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis conformément à la demande du Conseil de sécurité contenue dans la déclaration de son président, en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25), par laquelle le Conseil m'a prié de continuer à le tenir régulièrement informé de la situation en République centrafricaine et des activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Le rapport porte sur la période allant de juin à novembre 2008 et traite principalement des faits survenus sur les plans politique, socioéconomique, humanitaire, de la sécurité et des droits de l'homme durant cette période. Il présente également des informations sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, ainsi que des recommandations relatives à la présence des Nations Unies dans ce pays, en réponse à la demande du Conseil de sécurité en date du 27 juin 2008.

#### **II. La situation politique**

2. Depuis mon précédent rapport au Conseil de sécurité, en date du 23 juin 2008 (S/2008/410), la situation politique dans le pays a été dominée par les efforts visant à créer un environnement propice à la tenue d'un dialogue politique inclusif. Ce dialogue continue d'être largement considéré comme un premier pas essentiel vers la réconciliation nationale et la stabilisation du pays. Alors que les élections législatives et présidentielles, qui doivent se dérouler en 2010, approchent, le dialogue est également perçu comme un processus à même de promouvoir la participation politique sans exclusive avant les élections, sans laquelle celles-ci ne pourraient avoir lieu ou leur résultat pourrait être contesté. Si cela se produisait, cela pourrait constituer un nouveau facteur de déstabilisation en République centrafricaine.

3. Le Conseil se souviendra que la tenue d'un dialogue était fondée sur la signature d'un accord de cessez-le-feu entre l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et les autorités du pays, la signature d'un accord de paix



global entre le Gouvernement et les principaux mouvements rebelles de la République centrafricaine et l'adoption par le Gouvernement d'une loi d'amnistie générale pour permettre à toutes les parties prenantes politiques nationales, y compris les membres des mouvements rebelles et les dirigeants d'opposition en exil, de participer au dialogue politique inclusif. Cette suite d'événements faisait partie du consensus auquel avaient abouti les réunions du Comité préparatoire du dialogue tenues entre janvier et avril 2008.

4. En conséquence, le cessez-le-feu et un accord de paix global ont été signés le 9 mai et le 21 juin 2008, respectivement, à Libreville. L'accord de paix global appelle au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, ainsi qu'à l'amnistie pour les combattants rebelles et leurs dirigeants. Toutefois, un arrêt abrupt des préparatifs du dialogue en août 2008 a suivi le dépôt par le Gouvernement de trois projets de loi d'amnistie lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale. Cela a poussé certaines parties prenantes clefs, dont l'APRD et la coalition des partis d'opposition, l'Union des forces vives de la nation (UFVN), à se retirer du processus de paix. Selon elles, les projets de loi étaient en contradiction avec la lettre et l'esprit des recommandations du Comité préparatoire et l'accord de paix global du 21 juin 2008, car ces lois étaient considérées comme étant favorables aux forces associées au Président François Bozizé. Les mouvements d'opposition et rebelles ont demandé instamment l'adoption d'une loi d'amnistie générale qui couvrirait les délits et crimes qui auraient été commis par tous les signataires des accords de paix et leurs complices.

5. Le retrait de l'UFVN et de l'APRD du processus du dialogue a incité mon Représentant spécial, François Lonseny Fall, à s'engager dans des consultations intensives avec les différentes parties prenantes nationales et avec les partenaires régionaux et internationaux en vue de sortir de l'impasse actuelle et de relancer le processus de paix. En vue de faciliter la sortie de l'impasse où se trouve le processus politique, j'ai rencontré le Président Bozizé à deux reprises pour l'encourager à prendre les mesures voulues afin de faciliter la tenue du dialogue dès que possible. Durant nos réunions, le Président Bozizé a réaffirmé sa volonté de tenir le dialogue politique inclusif.

6. Le 15 septembre 2008, la première réunion du Comité de suivi de l'accord de paix global signé à Libreville a été convoquée sous la présidence de la Ministre gabonaise des affaires étrangères d'alors, M<sup>me</sup> Laure Gondjout. Le communiqué final de la réunion a appelé à la stricte application des dispositions des accords du 9 mai et du 21 juin 2008 et a chargé la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), la force de paix régionale de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), de superviser la mise en œuvre d'un cessez-le-feu immédiat. Durant la réunion, le Président de l'APRD, Jean-Jacques Demafouth, a annoncé que son mouvement reprenait sa participation au processus de paix.

7. Entre-temps, l'Assemblée nationale a achevé son examen des projets de loi d'amnistie et a adopté une loi d'amnistie générale unique consolidée le 29 septembre. La loi d'amnistie couvre les infractions commises par les forces de sécurité et de défense gouvernementales et les éléments rebelles du 15 mars 2003 à la date de la promulgation par le Président Bozizé de la loi du 13 octobre 2008. En vertu de cette loi sont amnistiées expressément l'ancien Président Ange-Félix Patassé, le Président de l'APRD Jean-Jacques Demafouth et le dirigeant des Forces

démocratiques pour le peuple centrafricain (FDPC), Martin Koumtamadji, alias Abdoulaye Miskine, ainsi que leurs complices qui ont, entre autres infractions, détourné les deniers publics et commis des assassinats. L'amnistie des combattants rebelles est soumise à certaines conditions, notamment le début du processus de désarmement, démobilisation et réintégration dans les 60 jours suivant la promulgation de la loi.

8. À l'issue de la promulgation de la loi d'amnistie le 13 octobre 2008, certaines parties prenantes politiques nationales, dont l'UFVN et l'APRD, l'ont rejetée et on demandé qu'elle soit révisée, déclarant que les conditions qui y sont fixées sont irréalistes et ne facilitent pas le processus de réconciliation. L'UFVN a regretté ce qu'elle a qualifié de vices de procédure dans le processus conduisant à l'adoption de la version amendée du projet initial convenue au niveau de la Commission à l'Assemblée nationale. Le Président de l'APRD a dit que la loi d'amnistie était inacceptable et n'était pas conforme à l'esprit de l'accord de Libreville. Il a souligné qu'il ne devrait être procédé au cantonnement des éléments de l'APRD qu'après le dialogue.

9. Le 24 octobre, la deuxième réunion du Comité de suivi de l'accord de paix global de Libreville a été convoquée à Libreville sous la présidence du nouveau Ministre gabonais des affaires étrangères, Paul Toungui. Le Comité a discuté de l'évolution de la situation en République centrafricaine depuis sa précédente réunion. Tout en se félicitant de la promulgation de la loi d'amnistie, le Comité a pris note des préoccupations exprimées par l'APRD et l'UFVN concernant l'interprétation de certaines dispositions de ladite loi et, à ce propos, a décidé de renvoyer la question au Président El Hadj Omar Bongo Ondimba du Gabon pour médiation, en sa qualité de médiateur du processus de paix en République centrafricaine. Le Comité a pris note également d'une proposition de désarmement, démobilisation et réintégration faite par le Gouvernement centrafricain et a décidé de créer un groupe de travail chargé de fixer les modalités de sa mise en œuvre. Le Groupe devrait présenter son rapport d'ici au 18 novembre 2008 à la prochaine réunion du Comité de suivi à Libreville. Ces initiatives de renforcement de la confiance entre les parties seront essentielles pour mener à bien le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et le dialogue politique pourrait constituer une instance propice à l'instauration de la confiance voulue.

10. Le 7 novembre, le Président Bozizé a signé un décret qui, pour inclure les mouvements de l'opposition et les mouvements rebelles, porte accroissement du nombre des membres du Comité préparatoire du dialogue, entité créée en juin 2008 pour s'occuper des arrangements concrets relatifs à l'organisation du dialogue politique inclusif. Cela avait été un point de litige depuis la création du Comité. À l'issue de consultations avec les groupes d'opposition, le Gouvernement a proposé dans le décret présidentiel du 15 novembre de convoquer le dialogue du 5 au 20 décembre 2008. Les noms de quatre éminentes personnalités africaines, dont l'une pourrait être nommée président du dialogue, ont depuis été soumis au Président Bongo du Gabon, en sa qualité de médiateur du processus de paix en République centrafricaine, pour décision.

11. De plus, pour créer un environnement politique plus propice dans le pays, le Gouvernement a récemment libéré 12 dirigeants et combattants rebelles en application de la loi d'amnistie du 29 septembre. Ce geste a été bien accueilli par le Président de l'APRD qui, dans sa lettre datée du 31 octobre adressée au Président

Bozizé, informait qu'il avait donné pour instruction à ses chefs militaires d'identifier les sites pour le cantonnement des combattants rebelles.

12. Je demeure de plus en plus préoccupé par le fait que, malgré les progrès accomplis vers la tenue du dialogue, de nouveaux groupes rebelles, y compris des factions ayant fait scission de groupes existants, sont apparus, qui considèrent qu'ils sont exclus du processus de paix. Ces nouveaux groupes ont mené de façon répétée des attaques contre les forces gouvernementales dans les préfectures instables du nord et ils risquent de constituer une nouvelle menace contre la paix et la stabilité dans le pays, notamment juste après la tenue du dialogue.

### **III. Situation militaire et état de la sécurité**

13. La situation en matière de sécurité à Bangui et ses alentours est demeurée relativement calme durant la période considérée. Toutefois, on continue de faire état de vols, de cambriolages et d'extorsion de fonds commis par des éléments des forces de défense et de sécurité. En septembre, la sécurité à Bangui a été renforcée alors qu'on parlait de tentatives de déstabilisation du Gouvernement. Aucune information n'a été fournie par les autorités pour expliquer les mesures de sécurité renforcées. Ces mesures ont été prises à la suite de l'interception par les forces de sécurité, le 14 septembre 2008, d'un véhicule chargé d'armes légères à Bangui, dont la destination aurait été Bria dans la préfecture de Haute-Kotto, et de l'atterrissage sur l'aéroport de la ville de quatre hélicoptères dans la nuit du 24 septembre. Le Directeur des services d'immigration du pays a été tué par des assaillants non identifiés en octobre.

14. Dans les parties nord-ouest et centre-nord du pays, des affrontements intermittents se sont produits entre les forces gouvernementales et différents groupes rebelles. Les mouvements rebelles Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et FDPC, d'une manière générale, continuent d'observer un cessez-le-feu depuis la signature le 21 juin 2008 de l'accord de paix global. Toutefois, du 25 juillet au 31 octobre 2008, neuf affrontements ont été signalés entre l'APRD et les forces gouvernementales, principalement dans la préfecture nord-ouest d'Ouham-Pendé. Ces affrontements ont fait plusieurs morts dans les deux camps. Le 12 novembre, un groupe armé non identifié a lancé une attaque meurtrière contre les forces armées centrafricaines (FACA) dans la localité de Sido, le long de la frontière de la République centrafricaine avec le Tchad. À ce propos, les FACA ont renforcé leurs positions dans les préfectures d'Ouham, d'Ouham-Pendé et de Nana-Grebizi et ont lancé une vaste campagne de recrutement dans l'ensemble du pays.

15. Dans les préfectures nord-est de Vakaga et de Bamingui-Bangoran, les bastions traditionnels de l'UFDR, la situation est demeurée relativement calme. Cela pourrait être attribué au respect de l'Accord de paix de Birao d'avril 2007 et à la présence de la force de protection européenne (EUFOR) dans cette zone. Toutefois, des luttes intestines au niveau des dirigeants du mouvement UFDR se sont traduites par l'apparition de groupes scissionnistes tels que le Mouvement des jeunes libérateurs centrafricains (MJLC) et les Forces pour l'unification de la République centrafricaine (FURCA). Ces groupes, cherchant à démontrer leur force, ont attaqué et brièvement occupé la localité d'Am Dafock au début d'octobre 2008, envahissant les postes de la police et de la gendarmerie nationales. Le 8 novembre, un groupe

armé relativement inconnu, soupçonné d'être un groupe ayant fait scission de l'UFDR, a attaqué la ville de Sam Ouandja, où se trouvent 3 000 réfugiés du Darfour. En conséquence, le 9 novembre, neuf agents humanitaires ont été évacués par les éléments de l'EUFOR.

16. Les activités des coupeurs de route communément appelés Zaraguinas ont considérablement diminué avec l'arrivée de la saison des pluies, mais elles continuent d'entraver le commerce intérieur. Les Zaraguinas continuent d'opérer en toute impunité dans les préfectures d'Ouham, d'Ouham-Pendé et de Nana-Grebizi. En octobre, ils ont attaqué le village de Gaiboulaye et ont pris sept personnes en otage.

17. Les activités des groupes d'autodéfense, créés à l'origine pour protéger les populations locales contre les Zaraguinas, ont considérablement évolué dans la préfecture d'Ouham-Pendé, où ces groupes seraient devenus des milices armées qui appuient le Gouvernement dans sa lutte contre les rebelles. Cela aurait suscité un cycle d'attaques lancées à titre de représailles par l'APRD contre les populations locales.

18. La situation dans la partie sud-est du pays, dans la préfecture de Haut-Mbomou, continue d'être préoccupante à cause de la quasi-absence d'autorité de l'État et de la crainte d'incursions possibles par des éléments de l'Armée de la résistance du Seigneur (LRA) opérant dans le nord de l'Ouganda. Toutefois, aucune incursion de la LRA n'a été signalée depuis mars 2008.

19. Opérant traditionnellement dans les préfectures de l'est et du nord-est de Vakaga et de Haute-Kotto, les braconniers ont progressivement étendu leurs activités aux régions du sud-est du pays. Mieux armés et équipés, ces groupes se livreraient au trafic et à la vente d'armes légères. Bien que leurs activités aient été entravées par la saison des pluies, l'éventuelle collusion avec les Zaraguinas ou d'autres groupes armés pourrait déstabiliser plus avant la République centrafricaine.

20. Le 12 juillet, les responsabilités opérationnelles pour la force de paix sous-régionale en République centrafricaine, la FOMUC, ont été transférées de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui comprend six membres, à la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui en comprend 10. La force, appelée à présent MICOPAX (voir par. 6 ci-dessus), outre sa composante militaire dirigée par le commandant de la force, Hilaire Moko du Congo, comprendra aussi une composante police et une composante civile sous la direction générale d'un représentant spécial de la CEEAC. Le mandat de la MICOPAX comprendra la fourniture d'une assistance à la consolidation de la paix et de la sécurité et à l'appui au processus de paix et à la promotion du respect des droits de l'homme.

21. Le BONUCA a fourni un appui au renforcement des capacités pour accroître les capacités opérationnelles de 87 officiers de police et 40 gendarmes au moyen d'une formation aux enquêtes criminelles, à la collecte de renseignements, et aux normes et à l'éthique professionnelles. Le BONUCA a aussi organisé une formation pour 9 techniciens transmission radio appartenant à la gendarmerie, 22 officiers d'administration militaire et 20 officiers du génie.

22. Le BONUCA a continué de fournir un appui à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) afin de l'aider à s'acquitter de son mandat en République centrafricaine. Mon Représentant spécial, François

Lonseny Fall, s'est rendu à N'Djamena en septembre 2008 pour discuter avec le Représentant spécial Victor Da Silva Angelo des moyens de renforcer la coopération entre les deux missions et d'améliorer une collaboration structurée et coordonnée en vue d'accroître les synergies et d'éviter les doubles emplois.

#### **IV. Activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix**

23. Durant la période considérée, l'ONU a œuvré en partenariat avec les autorités centrafricaines pour achever la mise en place de structures et de mécanismes d'appui à l'exécution d'un plan de priorités approuvé aux fins du financement par le Fonds pour la consolidation de la paix en juin 2008. Le plan des priorités tient compte des besoins immédiats de la République centrafricaine dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la bonne gouvernance et de l'état de droit, et de la revitalisation des communautés touchées par le conflit. J'ai affecté 10 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix à ces priorités. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont dépêché deux missions pour appuyer une application rapide.

24. Un comité directeur national, coprésidé par le Ministre d'État au plan, à l'économie et à la coopération internationale, et mon Représentant spécial ont choisi au total 9 projets sur les 26 propositions de projet qui avaient été soumises dans les trois domaines prioritaires, pour un montant total de 5,4 millions de dollars. Ces projets seront réalisés par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avec les partenaires nationaux compétents. Une deuxième tranche de ressources du Fonds pour la consolidation de la paix pourrait être versée une fois que la Commission de consolidation de la paix et les autorités nationales auront mené à bien l'élaboration d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix pour la République centrafricaine.

25. À sa deuxième réunion officielle à New York, le 8 octobre, tenue sous la présidence de Jan Grauls de Belgique, la Commission, siégeant en formation République centrafricaine, a entendu un exposé d'un représentant du Gouvernement centrafricain sur les priorités du pays en matière de consolidation de la paix, qui ont été par la suite approuvées par la Commission. Ces priorités sont les suivantes : a) réforme du secteur de la sécurité; b) bonne gouvernance, renforcement de l'état de droit et respect des droits de l'homme; c) création de pôles de développement. Le dialogue politique inclusif a été identifié comme priorité transversale. La Commission a tenu également un débat thématique sur la réforme du secteur de la sécurité et sur l'état de droit et la bonne gouvernance le 22 octobre. Un autre débat thématique se tiendra sur la création de pôles de développement.

26. Entre-temps, une délégation de la Commission de consolidation de la paix, conduite par Jan Grauls de Belgique, a entrepris une visite en République centrafricaine du 30 octobre au 6 novembre en vue de continuer à coopérer avec le Gouvernement centrafricain et les autres parties prenantes clés sur les priorités du pays touchant à la consolidation de la paix et les grands défis qu'il doit relever dans

ce domaine, sur les mesures prises par le Gouvernement pour relever ces défis et la nature et la portée de l'appui international dont le pays a besoin. La visite devrait aider les membres de la Commission à élaborer la stratégie intégrée de consolidation de la paix pour la République centrafricaine en comprenant mieux les réalités sur le terrain. Entre-temps, le Gouvernement centrafricain a nommé son ministre au plan, à l'économie et à la coopération internationale référent national chargé de coordonner les contacts du Gouvernement avec la Commission.

27. Les activités visant à élaborer une stratégie intégrée de consolidation de la paix pour la République centrafricaine se sont donc poursuivies au sein de la Commission. La stratégie sera l'instrument de coopération autour duquel s'articuleront les relations de coopération de la Commission et de la République centrafricaine sur le long terme. Il est essentiel que les autorités centrafricaines maintiennent des contacts dynamiques avec la Commission durant le processus continu d'élaboration de la stratégie intégrée de consolidation de la paix et s'efforcent par tous les moyens de garantir la stabilité politique, en particulier au moment où la communauté internationale, et la Commission en particulier, ont activement renforcé leur coopération pour aider à faire face aux défis multiples rencontrés par le pays.

## **V. Situation socioéconomique et financière**

28. La situation socioéconomique en République centrafricaine s'est caractérisée par un ralentissement de la croissance imputable au contexte économique international, au déclin de la production agricole, forestière et minière, au retard avec lequel les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont été réunies et à des difficultés dans la production et la distribution d'eau et d'électricité.

29. Le produit intérieur brut (PIB) devrait atteindre 849 milliards de francs CFA en 2008 contre 805 milliards de francs CFA en 2007, soit un taux de croissance réelle de 3,5 % en 2008 contre 4,2 % en 2007. Ce résultat s'explique par le dynamisme de la consommation intérieure à la suite du versement plus régulier du traitement des fonctionnaires, du paiement des arriérés dus aux cultivateurs de coton, de la création et de l'expansion d'usines dans le secteur forestier et de la remise en état des stations-service dans les provinces.

30. Malgré la baisse des taxes sur certaines denrées importées, la forte augmentation des cours des produits de base, l'ajustement des prix des produits pétroliers et les pénuries de ciment se sont traduits par une augmentation du taux annuel d'inflation, qui a atteint 5,4 % au cours du premier semestre de 2008, contre 1,6 % à la fin de juin 2007. Au cours de la même période, les recettes publiques ont augmenté de 6 %, passant de 44,1 milliard de francs CFA au premier trimestre de 2007 à 46,6 milliards de francs CFA pendant la même période en 2008. Les dépenses publiques ont diminué de 13 % par rapport à la même période en 2007. L'augmentation des recettes publiques est due à l'amélioration du recouvrement des impôts, à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la réforme du système fiscal. Les recettes non fiscales ont elles aussi augmenté grâce aux redevances dans le secteur des télécommunications.

31. Les perspectives économiques pour 2009-2010 dépendront largement du succès des efforts de stabilisation après la tenue du dialogue politique sans

exclusive, de l'augmentation des cours des produits de base, de l'évolution du cours du change du dollar des États-Unis, de la reprise des investissements étrangers directs, en particulier dans les secteurs minier et forestier, de la poursuite des réformes dans le cadre de la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des relations avec la communauté internationale.

32. Selon les dernières projections du Gouvernement centrafricain, et sur la base des taux de croissance actuels, le PIB du pays devrait s'élever à 950 milliards de francs CFA en 2009, avec un taux de croissance réelle de 3,9 %. Cette hausse serait principalement imputable à l'amélioration des résultats du secteur du coton, à l'octroi de nouvelles licences d'exploitation forestière, conformément au nouveau code forestier, à la mise en exploitation de gisements d'uranium et de diamants et à la relance du secteur du bâtiment, en particulier la construction de routes, de logements sociaux et de bâtiments administratifs.

## **VI. Situation humanitaire**

33. À la fin d'octobre 2008, le nombre de déplacés en République centrafricaine s'établissait à 108 000 selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Bon nombre d'entre eux continuent de vivre dans la précarité, craignant d'être pris dans les combats qui éclatent sporadiquement entre les forces de sécurité nationales et les rebelles de l'APRD. Le nombre de réfugiés centrafricains installés dans les pays voisins, à savoir le Cameroun, le Tchad et le Soudan, est estimé à 101 245. Selon les organismes humanitaires des Nations Unies, quelque 85 000 déplacés et réfugiés centrafricains sont rentrés chez eux. Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile résidant en République centrafricaine s'établissait à 7 519. Il y a actuellement 3 199 réfugiés soudanais venus du Sud-Darfour dans le camp de Sam Ouandja, dans la préfecture de la Haute-Kotto.

34. Dans le cadre de sa stratégie de protection humanitaire, le HCR a continué, en collaboration avec l'UNICEF et le BONUCA, à organiser des cours de sensibilisation à l'intention des autorités civiles, des membres des forces armées et de sécurité et du personnel de la force de paix régionale (MICOPAX), sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire et les principes directeurs relatifs aux déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays (E/CN.4/1998/53/Add.2, annexe). De plus, le HCR a obtenu l'accord des autorités centrafricaines pour que les mêmes cours soient dispensés aux membres de la Garde républicaine.

35. Le recrutement d'enfants par des groupes armés s'est poursuivi, plus de 700 enfants étant toujours associés à ces groupes. Jusqu'à présent, l'UNICEF et ses partenaires sont parvenus à séparer 400 enfants du mouvement rebelle UFDR qu'ils s'emploient à réintégrer dans leurs villages d'origine. Ils se préparent maintenant à accueillir 250 enfants enrôlés dans le mouvement rebelle APRD dont la libération est imminente.

## **VII. Activités opérationnelles à l'appui du développement**

36. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, la FAO mène actuellement un programme de cultures maraîchères, dont bénéficieront 28 000 familles vulnérables,



parmi lesquelles 12 000 sont victimes du VIH/sida. Un programme visant à amener des chèvres dans les zones touchées par les conflits est actuellement en cours, à l'intention de quelque 300 associations de veuves et autres femmes chefs de famille. Afin d'atténuer les effets de la hausse du prix des denrées alimentaires, la FAO exécute un programme permettant de fournir des intrants agricoles à 8 600 familles.

37. De janvier à août 2008, le Programme alimentaire mondial (PAM) est venu en aide à 244 000 personnes vulnérables ou touchées par des conflits en leur livrant au total 20 000 tonnes de vivres, dont des secours d'urgence destinés aux réfugiés et déplacés soudanais, des rations alimentaires pour les élèves des écoles primaires et maternelles, des compléments alimentaires destinés aux enfants mal nourris et aux femmes enceintes ou allaitantes, à des projets travail contre nourriture servant à remettre en état des infrastructures de base et des secours alimentaires destinés à des ménages touchés par le VIH. Le PAM continue à faciliter la circulation de personnels et de secours humanitaire en République centrafricaine au moyen du service aérien humanitaire des Nations Unies.

38. Dans le domaine sanitaire, l'UNICEF a apporté son aide à sept centres d'alimentation thérapeutique et à plus de 10 centres de consultations ambulatoires qui traitent les enfants souffrant de malnutrition aiguë. Le FNUAP a remis en état et équipé plusieurs dispensaires et centres pour la jeunesse. L'UNICEF, l'OMS et le FNUAP ont aidé les autorités à faire face à des poussées de rougeole, de méningite, d'hépatite E, de fièvre jaune et de poliomyélite. L'UNICEF et l'OMS ont apporté leur soutien à des programmes nationaux de vaccination contre la poliomyélite, à une campagne de vaccination à trois volets contre le tétanos, à un forum sur l'accès aux soins de santé des femmes enceintes et des enfants et à la lutte contre une poussée de rage à Bangui. L'UNICEF distribuera 740 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide dans tout le pays.

39. Afin d'atténuer l'impact de la crise énergétique qui touche Bangui depuis juin 2008, le FNUAP a fourni quatre groupes électrogènes à des centres de santé. Des trousse de secours médicaux ont été distribuées à des organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine humanitaire et à des établissements de santé publique par l'intermédiaire du Ministère de la santé. Le FNUAP a pris plusieurs initiatives pour assurer un approvisionnement en électricité continu aux maternités. L'UNICEF et ses partenaires ont remis en état des points d'eau et en ont installé d'autres, et distribué des trousse de toilette et du matériel d'approvisionnement en eau, y compris à des populations déplacées.

40. L'UNESCO aide le Ministère de l'éducation à recueillir 37,7 millions de dollars au titre de l'initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous d'ici à décembre 2008. L'UNICEF et ses partenaires facilitent la réouverture des écoles publiques et agrandissent les écoles rurales destinées aux enfants déplacés, permettant ainsi à 74 000 enfants des préfectures du nord affectées par les conflits de retourner à l'école.

## **VIII. Droits de l'homme et état de droit**

41. La situation des droits de l'homme en République centrafricaine est demeurée préoccupante au cours de la période à l'examen. Plusieurs cas de violations du droit à la vie et à l'intégrité physique ainsi qu'à la liberté de circulation, imputables tant aux forces de défense et de sécurité du Gouvernement qu'aux éléments de l'APRD,

ont été signalés. Des cas d'exécutions sommaires et extrajudiciaires ont également été signalés dans les zones de conflit. Malgré la signature des accords de Libreville, des éléments de l'APRD ont continué à se livrer à des atrocités dans les zones qui sont sous leur contrôle, perpétrant des meurtres, des pillages et des extorsions et recrutant de force de jeunes villageois dans les groupes d'autodéfense ou en tant qu'informateurs. Les affrontements entre l'APRD et les forces du Gouvernement se sont traduits par des déplacements de population.

42. Le problème de l'impunité demeure puisque les auteurs présumés d'infractions graves restent impunis. Le phénomène de la justice de la rue s'est répandu, notamment dans le cas de personnes accusées de sorcellerie. Les prisonniers sont toujours soumis à des traitements inhumains, cruels ou dégradants par les enquêteurs de la police et les membres de la Garde républicaine affectés aux centres de détention pour garder les prisonniers. Les prisons sont surpeuplées et les conditions de vie y sont déplorablement puisqu'on y manque de tout, qu'il s'agisse d'eau potable, de vivres, d'égouts, de soins de santé ou de formation pour le personnel.

43. Le système judiciaire reste affaibli par des arrestations et détentions arbitraires et par des retards dans l'administration de la justice. Les controverses suscitées par la loi sur la réorganisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature ont sérieusement perturbé le fonctionnement du système judiciaire, en raison notamment des grèves qui ont eu lieu en septembre. Cette loi, dont l'adoption par l'Assemblée nationale a provoqué une levée de boucliers, a été déclarée inconstitutionnelle par la Cour constitutionnelle et renvoyée au Gouvernement pour examen. La loi modifiée, qui incorpore certaines des recommandations de la Cour constitutionnelle, a été promulguée par le Président Bozizé le 23 octobre 2008.

44. En octobre, le BONUCA a publié son premier rapport sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Il s'agissait avant tout d'inciter le Gouvernement à agir et de l'aider à prendre les mesures voulues pour améliorer la situation des droits de l'homme. Pour sa part, le Gouvernement s'est employé à rétablir la discipline et à améliorer l'image des forces armées en démantelant les points de contrôle illégaux, en renvoyant les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme et en faisant preuve d'une plus grande ouverture concernant les opérations menées dans le nord du pays.

45. Dans le contexte du plan d'action commun adopté par le Groupe de protection, le Gouvernement centrafricain et les organisations non gouvernementales nationales actives dans le domaine des droits de l'homme, deux rapports sur les actes de violence dirigés contre des civils depuis le début de 2008 et des recommandations sur les mesures à prendre pour y remédier ont été communiqués aux autorités centrafricaines. De plus, le BONUCA et le HCR, en coopération avec les membres du Groupe de protection, ont essayé de convaincre les autorités centrafricaines de la nécessité de mettre en place une permanence téléphonique à l'intention des victimes d'atteintes aux droits de l'homme, notamment de violences sexuelles et sexistes.

46. Le BONUCA a continué de fournir une aide et des services de formation aux organisations féminines nationales et aux autorités nationales chargées de défendre les droits des femmes, d'améliorer les conditions de vie des prisonnières et d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions, notamment dans le contexte des préparatifs du dialogue politique sans exclusive. Dans le cadre d'un partenariat avec une station de radio locale, Radio Ndeke-Luka, le BONUCA continue de réaliser une émission hebdomadaire sur la promotion d'une culture de

paix, la réconciliation nationale et la protection des droits de l'homme en République centrafricaine.

## **IX. Évaluation de la présence des Nations Unies en République centrafricaine**

47. Dans une déclaration à la presse dont le Président du Conseil de sécurité a donné lecture le 27 juin 2008, le Conseil m'a demandé de faire des recommandations sur la façon dont il faudrait réviser le mandat confié au BONUCA, au Représentant spécial et à l'équipe de pays pour appuyer plus efficacement les travaux de la Commission de consolidation de la paix. Dans ce contexte, un groupe de travail interinstitutions sur la République centrafricaine a été créé en juillet 2008 et chargé d'évaluer la présence et les mandats opérationnels des Nations Unies dans le pays. Dirigé par le Département des affaires politiques, le Groupe de travail comprend des représentants du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Département des opérations du maintien de la paix, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Bureau de coordination des activités de développement des Nations Unies, du PNUD, du Département de l'appui aux missions, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du HCR, de l'UNICEF et du PAM. Afin de mener à bien son évaluation, le Groupe s'est rendu en République centrafricaine du 28 au 30 octobre 2008, pour consulter les organismes des Nations Unies présents sur le terrain, ainsi que les autorités nationales et d'autres partenaires internationaux.

48. Grâce aux réunions qu'il a tenues avec les parties prenantes nationales et internationales, la mission interinstitutions a pu conclure que la principale difficulté à laquelle était en butte la République centrafricaine était le règlement du conflit armé, en particulier dans les préfectures du nord, et l'instauration d'une paix durable dans le pays. Pour progresser sur cette voie, il fallait à la fois ouvrir un dialogue politique sans exclusive et améliorer les conditions de vie de la population.

49. S'agissant des mandats opérationnels des Nations Unies en République centrafricaine, les parties prenantes nationales et internationales ont souligné qu'il fallait que l'ONU parle d'une seule voix et qu'elle agisse de manière cohérente et coordonnée. Des mesures seront prises immédiatement pour renforcer la coordination entre le BONUCA et l'Équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'une perspective, d'objectifs et de priorités partagés en vue d'appuyer l'action de la Commission de consolidation de la paix en République centrafricaine. Par ailleurs, j'ai l'intention de formuler des propositions visant à mettre en place une présence intégrée des Nations Unies dans le pays, propositions que je soumettrai au Conseil de sécurité pour examen.

50. Concernant le mandat du BONUCA pour 2009, et dans la perspective du dialogue politique sans exclusive qui devrait se tenir du 5 au 20 décembre 2008 et de son suivi, les autorités centrafricaines doivent pouvoir compter sur l'appui dont elles ont besoin pour mettre en œuvre les conclusions du dialogue. C'est pourquoi je recommande que le mandat du BONUCA soit prorogé pour une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009. Au cours de cette période, le BONUCA sera chargé de : a) aider les autorités centrafricaines à donner suite aux résultats du dialogue politique sans exclusive et à appliquer les accords de paix que le Gouvernement a signés avec les mouvements rebelles en 2008; b) appuyer

l'engagement de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds de consolidation de la paix en République centrafricaine; c) contribuer à recueillir les ressources nécessaires pour aider la République centrafricaine à mettre en place des structures de gouvernance politique et économique transparentes; d) promouvoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit; e) prêter une assistance et, au besoin, la coordonner en vue de préparer des élections crédibles et transparentes qui devraient se tenir en 2010; f) continuer d'appuyer les opérations de la MINURCAT en République centrafricaine.

## **X. Sécurité du personnel**

51. Les difficultés socioéconomiques auxquelles doit faire face la population contribuent à la hausse de la criminalité. Au cours de la période à l'examen, des fonctionnaires des Nations Unies ont été victimes de trois accidents de la route et d'un cambriolage. Le personnel des Nations Unies peut se déplacer dans le pays, en respectant les règles de sécurité et les directives particulières, et compte tenu de la phase de sécurité en vigueur dans les zones où les fonctionnaires comptent se rendre. Au cours de la période à l'examen, les activités des Nations Unies ont été suspendues dans certaines parties du nord-ouest du pays en raison de la recrudescence des hostilités entre forces gouvernementales et forces rebelles. Suite à une attaque lancée contre la ville de Sam Ouandja dans le nord-ouest du pays le 8 novembre 2008, un fonctionnaire des Nations Unies et huit travailleurs humanitaires ont été évacués par l'EUFOR le 9 novembre. Pour l'instant, les activités de l'ONU dans cette partie du pays sont suspendues.

## **XI. Observations**

52. La situation d'ensemble sur les plans politique, sécuritaire et socioéconomique en République centrafricaine demeure fragile, et elle est aggravée par la faiblesse de l'économie, des problèmes sociaux multiples et l'impunité, liée à de graves problèmes de sécurité, en particulier dans le nord et le sud-est du pays. La culture d'impunité pour les auteurs de violations des droits de l'homme par les éléments rebelles de l'APRD et les forces gouvernementales perdure, ce qui est une source de préoccupation immédiate et continue.

53. Je me félicite de la décision du Gouvernement centrafricain de convoquer le dialogue politique inclusif, longtemps attendu, du 5 au 20 décembre 2008. J'encourage les autorités centrafricaines à mener à bien cette importante initiative. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à appuyer ce processus qui est la seule option viable et durable pour mettre définitivement fin au cycle de l'instabilité politique et sécuritaire en République centrafricaine. En conséquence, j'appelle une fois encore toutes les parties prenantes nationales, en particulier le Gouvernement et les groupes armés, à œuvrer de concert dans le cadre des accords de paix qui ont été signés et à régler leurs différends par des moyens pacifiques dans l'intérêt du peuple centrafricain.

54. Ces six derniers mois, le personnel humanitaire a rencontré de graves problèmes, en particulier à cause des activités des groupes rebelles armés, des coupeurs de route et des braconniers, ainsi que des forces de sécurité et de défense gouvernementales. À ce propos, je tiens à renouveler mon appel à toutes les parties

pour qu'elles fassent en sorte que l'aide humanitaire parvienne sans entrave à ceux qui en ont besoin et assurent une protection adéquate au personnel humanitaire. Cela est essentiel pour relever les défis humanitaires colossaux auxquels la République centrafricaine est confrontée. Je tiens également à féliciter les organismes humanitaires pour l'important travail qu'ils accomplissent dans des conditions très difficiles.

55. Prenant note du récent transfert des responsabilités opérationnelles de la force de paix sous-régionale en République centrafricaine de la CEMAC à la CEEAC, je tiens une fois encore à féliciter les dirigeants sous-régionaux ainsi que l'Union africaine et l'Union européenne pour l'important appui politique et financier qu'ils apportent à cette force. Je les invite, ainsi que les autres membres de la communauté internationale, à continuer de prêter leur appui à la MICOPAX pour lui permettre de s'acquitter de son mandat de façon efficace en coopération et coordination étroites avec les Nations Unies.

56. Pour relever les défis socioéconomiques auxquels la République centrafricaine est confrontée, il faut que les différents segments de la société, dont le Gouvernement, les partis politiques, la société civile et les groupes politico-militaires, fassent preuve d'engagement et de dévouement et d'une unité de vues. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à aider le peuple et le Gouvernement centrafricains à relever ces défis.

57. La récente publication du premier rapport public sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine offre une occasion unique d'ouvrir un dialogue constructif entre l'ONU et les autorités centrafricaines pour relever les défis dans le domaine des droits de l'homme. J'invite instamment les autorités centrafricaines à saisir cette occasion pour renforcer l'état de droit et favoriser la bonne gouvernance en assurant la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et en s'attaquant à la culture d'impunité afin de l'éliminer.

58. Je tiens à exprimer mon appréciation à tous les bureaux des Nations Unies sur le terrain, qui continuent de fournir une assistance cruciale dans le cadre de leurs mandats respectifs pour appuyer les autorités centrafricaines dans les efforts qu'elles déploient pour améliorer la situation complexe qui prévaut dans le pays. Comme le récent processus interorganisations l'a montré, il est nécessaire de faire fond sur les acquis dans le cadre des efforts que nous déployons pour rendre plus cohérente l'assistance des Nations Unies visant à promouvoir et à consolider la paix dans le pays. Alors que nous nous efforçons de favoriser une approche plus coordonnée de notre action en République centrafricaine, mon Représentant spécial et le Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire seront au centre de ces efforts, assurant une plus grande harmonie entre les activités politiques et opérationnelles des Nations Unies en République centrafricaine. Je présenterai au Conseil des recommandations sur une approche intégrée susceptible de renforcer notre concertation dans ce pays.

59. Enfin, je tiens à rendre hommage au Président gabonais, El Haj Omar Bongo Ondimba, pour les efforts inlassables qu'il déploie au service de la paix et de la réconciliation en République centrafricaine. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude aux acteurs et organisations régionaux, ainsi qu'aux autres partenaires internationaux, pour leur contribution à la recherche de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. Je tiens aussi à féliciter mon Représentant spécial en

République centrafricaine, François Lonseny Fall, et son personnel, ainsi que les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, dans leur ensemble, pour leur engagement et leur dévouement inlassables à la cause exigeante de la paix et du développement en République centrafricaine.

---